

Communiqué de presse

Pollution de l'air à Saint-Malo : TIMAC Agro mise en demeure en raison de dépassements dangereux de ses rejets d'ammoniac

Des concentrations en ammoniac 6 à 12 fois supérieures aux normes :

La société Timac Agro fabrique des engrais composés sur le port et dans la zone industrielle de Saint-Malo. En tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), elle doit respecter l'arrêté du 2 février 1998 qui fixe des valeurs limites d'émissions de certains toxiques environnementaux. Et pourtant, lors d'une inspection de l'administration (DREAL) le 28 mai 2018, un contrôle des rejets atmosphériques a révélé des concentrations d'ammoniac dans les rejets au droit des 2 usines à des valeurs 6 à 12 fois supérieures à la réglementation.

La confirmation d'une inquiétude :

L'an dernier, à la publication des résultats d'analyses des particules fines réalisées par Air Breizh, Eau & Rivières de Bretagne avait réagi, estimant que seule une analyse qualitative faisant apparaître la composante azotée (ammoniac) des particules fines, voire des particules très fines, pouvait permettre d'affirmer que l'air malouin ne posait pas de problème de santé publique. La lecture du rapport d'inspection vient confirmer cette demande, et révèle une pollution pouvant être grave. En effet un rejet d'ammoniac dans l'air entraîne une multiplication de particules fines potentiellement toxiques pour la population. Pour les salariés des usines, le risque d'inhalation est avéré, il peut causer de graves irritations du nez, de la gorge, des yeux ou de la peau.

Où en est-on aujourd'hui ?

En 2018, l'entreprise a certes été mise en demeure de se mettre en conformité : mais qu'en est-il un an après ? Quelles mesures ont été prises pour faire cesser la pollution ? Y a-t-il un suivi des rejets depuis lors et quels en sont les résultats ? Nos associations doivent prochainement rencontrer les services de l'État pour qu'ils répondent aux inquiétudes des habitants et clarifient la situation ainsi que son évolution depuis un an.

Vu la gravité de la pollution, Bretagne Vivante et Eau et Rivières de Bretagne n'excluent pas d'engager un recours en justice pour obliger l'entreprise à prendre en compte les risques de pollution et d'atteinte à la santé des malouin-e-s. Sans attendre nous exigeons une mesure en continu des rejets d'ammoniac sur la ville et une information plus transparente.